

L'économie sociale, ça rapporte

L'ANALYSE

ANNE RODIER

SERVICE ÉCO&ENTREPRISE

En présentant sa feuille de route le 6 juin, le ministre délégué à l'économie sociale et solidaire (ESS), Benoît Hamon, a rappelé les dix engagements du président Hollande et annoncé l'objectif de faire voter d'ici à 2013 une loi-cadre visant à améliorer le financement des organisations du secteur et leur accès à la commande publique. Ce jeune ministère installé à Bercy, c'est tout un symbole ! L'ESS est ainsi reconnue comme une économie du développement, et non plus de réparation, hébergée jusqu'alors par le ministère des solidarités et de la cohésion sociale.

Le gouvernement dit vouloir « s'appuyer sur l'économie plurielle pour développer une stratégie de croissance, car le secteur est créateur d'emplois non délocalisables ». Le candidat Hollande s'était engagé à ce que 500 millions d'euros de la future banque publique d'investissement soient réservés à l'ESS. Mais que sait-on réellement de la rentabilité du secteur ? Quel retour sur investissement peut en attendre l'Etat ?

Depuis 2005, l'Insee évalue le poids de l'ESS dans l'économie française, essentiellement en emplois et en nombre d'établissements. Mais « il n'y a pas de mesure de la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur, ni de la richesse produite par les économies réalisées sur les dépenses publiques, car nous n'avons pas les outils pour le faire », reconnaît Laurent Bisault, en charge de l'économie sociale à l'Insee. Or c'est sur ce levier que compte le gouvernement.

« J'aimerais, à terme, pouvoir disposer à l'Insee d'un instrument pérenne sur les initiatives de l'ESS et leur impact », a d'ailleurs déclaré M. Hamon. Une volonté partagée par l'ensemble du secteur, qui réfléchit également aux nouvelles formes de financement pour changer d'échelle. L'ESS plafonne à 10 % du total des emplois salariés depuis plusieurs années.

« L'Insee pourra mesurer l'impact du secteur lorsque la loi-cadre permettra d'identifier les entreprises sociales en tant qu'acteurs de l'économie », affirme Laurent Bisault. En attendant, les acteurs de l'économie sociale, en quête d'investisseurs, l'évaluent au cas par cas. L'impact social quantitatif et qualitatif a ainsi été passé à la loupe pour dix entreprises reconnues du secteur par le cabinet McKinsey à la demande de l'association Ashoka. « Les gains réalisés par l'entreprise, le bénéfice potentiel de développement de l'entreprise et surtout le bénéfice principal – le coût évité sur la dépense publique – ont été évalués », explique Emeline Stievenart, chargée de mission à l'Institut de l'innovation et de l'entrepreneuriat social de l'Essec.

Des résultats chiffrés ? « Le cumul des économies réalisées et des revenus engendrés est systématiquement supérieur à l'argent investi dans ces projets sous la forme de subventions. Pour les dix cas étudiés, dans des domaines aussi divers que l'art, l'alimentaire, le

logement ou la création d'entreprise, le bénéfice cumulé est supérieur à 50 millions d'euros en 2010 », estime le cabinet McKinsey.

Trois exemples : Actavista, un chantier d'insertion par la réhabilitation des monuments historiques, réaliserait ainsi une économie de 8 000 euros par salarié et par an, soit un retour sur investissement moyen de l'argent public de 60 % ; l'impact social de l'activité des boutiques de gestion (formation et accompagnement à la création d'entreprise) sur la seule Ile-de-France aurait produit en 2010 une économie de 2,6 millions d'euros pour la collectivité en assurant un taux de survie des entreprises supérieur à la moyenne nationale (75 % contre 63 %) ; enfin, troisième et dernier exemple, Cresus, qui fait de la prévention en surendettement, aurait, en 2011, traité 7 441 dossiers, soit une économie que McKinsey chiffre à 15 millions d'euros, principalement liée aux frais de gestion des dossiers de surendettement par la Banque de France.

Cresus, qui fait de la prévention de surendettement, aurait, en 2011, permis une économie que McKinsey chiffre à 15 millions d'euros

Ces évaluations mettent en évidence un retour sur investissement certain. Mais « les bénéficiaires des coûts évités par la société ne sont pas toujours les investisseurs », précise Emeline Stievenart. C'est donc insuffisant pour convaincre des investisseurs classiques de soutenir le secteur. En revanche, les *social impact bonds* (« obligations à impact social ») expérimentées au Royaume-Uni, qui seront analysées lors d'un colloque de l'Essec le 28 juin sur « les nouvelles frontières du financement de l'innovation sociale », sont l'objet de toutes les attentions.

Il s'agit d'une « modalité de financement innovante qui repose entièrement sur le paiement aux résultats », explique Camille Guézennec, du Centre d'analyse stratégique. Dans l'exemple britannique, un partenariat est établi entre le ministère de la justice et Social Finance, une banque privée de financement social, qui propose ces « obligations à impact social ». « En fonction de l'impact social des projets, comme le taux de réduction de récidive de délinquants par exemple, la puissance publique rembourse 100 % des investissements engagés et verse un pourcentage des économies qu'elle a réalisées », indique M^{me} Guézennec. Les services publics ne financent ainsi que les projets efficaces et le secteur de l'économie sociale attire davantage d'investisseurs, même si le risque du projet est entièrement à la charge de l'investisseur privé. Un modèle à méditer, mais qui n'épargnera pas aux acteurs la nécessité de créer des indicateurs fiables de la performance sociale ! ■